

CHRISTIAN MAHOUKOU

Philosophe — Chercheur indépendant en Phénoménologie de l'interpellation

www.christianmahoukou.com

La Parole risquée

Cinq concepts pour une phénoménologie de l'interpellation intime



2026

Table des matières

Note liminaire

I. Porée et l'aveu — ce qui a été accompli

II. Ce que Porée laisse en suspens

III. L'interpellation intime

IV. Les cinq concepts — un système, pas une liste

V. L'horizon — trois chantiers ouverts

VI. À qui s'adresse ce volume

Chapitre I — L'aveu sans destinataire

Chapitre II — Le pardon-Résonance

Chapitre III — La dette de Résonance

Chapitre IV — L'aveu totalitaire

Chapitre V — L'aveu numérique

Conclusion prospective — Trois chantiers pour demain

Bibliographie

*« L'aveu est une parole qui se retourne contre elle-même,
qui prend le risque de se trahir pour se retrouver. »*
— Jérôme Porée, *Phénoménologie de l'aveu*, Vrin, 2022

« Tout être existe dans la mesure où il est interpellé, répond et résonne. »
— Christian Mahoukou, *La Loi phénoménologique de l'interpellation*, 2026

Note liminaire

Ce que ce volume doit à Porée — et ce qu'il lui ajoute

I. Porée et l'aveu — ce qui a été accompli

Il y a des livres qui font ce qu'ils promettent. La *Phénoménologie de l'aveu* de Jérôme Porée est de ceux-là.¹ Son ambition était considérable : rassembler sous une description phénoménologique unitaire un phénomène que la pensée contemporaine avait laissé à l'état de fragments disciplinaires juxtaposés — l'aveu du droit, la confession de la théologie, le symptôme de la psychanalyse, la pratique de subjectivation de la sociologie. Porée accomplit ce rassemblement avec une rigueur qui force l'estime.

La structure eidétique qu'il identifie est solide : l'aveu est toujours un acte de parole auto-référentiel par lequel un sujet s'attribue à lui-même un état, une action ou une vérité le concernant, dans une relation de présence à autrui qui engage son existence.²

L'analyse de la triple temporalité de l'aveu constitue l'apport le plus original de l'ouvrage. Porée montre que l'aveu articule trois dimensions irréductibles : le passé avoué, le présent de l'acte d'avouer, et l'avenir que cet acte ouvre ou ferme.³ Cette structure tripartite n'est pas une séquence chronologique — elle est une configuration dans laquelle chaque dimension reconfigure les deux autres.

La réponse au soupçon foucauldien est philosophiquement décisive.⁴ Foucault avait montré que l'aveu est une technologie de pouvoir — une pratique par laquelle les sociétés modernes produisent des sujets avouants. Porée ne récuse pas ce soupçon : il le retourne. La critique foucauldienne ne porte que sur les formes dégradées ou contraintes de l'aveu. Elle présuppose, pour être intelligible, l'existence d'un aveu authentique dont elle décrit la perversion.

1. Jérôme Porée, *Phénoménologie de l'aveu*, Paris, Vrin, 2022. Toutes les références à Porée dans ce volume renvoient à cette édition.

2. Porée, *op. cit.*, p. 17-23 : « L'aveu comme acte de parole singulier — sa structure illocutoire et sa dimension performative. » La définition de Porée entre en dialogue avec la théorie des actes de langage d'Austin : J. L. Austin, *Quand dire c'est faire*, trad. G. Lane, Paris, Seuil, 1970.

3. Porée, *op. cit.*, p. 45-58. Cette analyse entre en dialogue productif avec Paul Ricoeur, *Temps et récit*, t. I, Paris, Seuil, 1983, et sa *phénoménologie du temps narratif*.

4. Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 185-208 ; et *Histoire de la sexualité*, t. I : *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 78-98. La réponse de Porée : *op. cit.*, p. 155-170.

Enfin, le diagnostic sur l'« innocence coupable » contemporaine — cette revendication d'une transparence à soi qui se dispenserait de tout aveu — constitue une contribution courageuse et d'une grande pertinence. Nous avons lu *Porée* avec attention. Nous avons reconnu la rigueur de sa description, la précision de ses distinctions, la lucidité de ses diagnostics. C'est depuis cette reconnaissance que ce volume prend son départ.

II. Ce que *Porée* laisse en suspens

Toute œuvre philosophique accomplie est aussi, par ce fait même, l'esquisse d'un programme que l'auteur n'a pas eu le temps ou le projet d'exécuter. C'est la marque des grandes contributions : elles ouvrent davantage qu'elles ne ferment. La Phénoménologie de l'aveu ne fait pas exception.

La dimension intersubjective de l'aveu est reconnue mais pas formalisée. *Porée* voit bien que l'aveu implique la présence d'un témoin, que la dialectique aveu-pardon est au cœur de sa structure. Mais il ne formalise pas la relation entre l'avoué et le témoin dans une structure nécessaire et suffisante. C'est précisément la lacune que la Loi Mahoukou permettra de combler.

Le pardon reste insuffisamment thématized dans sa structure propre. Les formes contemporaines de l'aveu numérique ne sont pas abordées. Et la normativité immanente de l'aveu authentique reste à l'état d'intuition directrice. C'est précisément ce que la Loi Mahoukou permettra de formuler avec la rigueur d'une structure eidétique.

III. L'interpellation intime — pourquoi l'aveu est le terrain le plus révélateur

La Loi phénoménologique de l'interpellation — dite Loi Mahoukou — a été développée dans les volumes précédents de cette collection.⁵ L'aveu constitue un terrain d'une nature différente et d'une révélation sans équivalent. C'est le terrain de ce que nous appelons ici l'interpellation intime : une interpellation dans laquelle toute la structure triadique est mise à nu, sans médiation, dans la zone la plus exposée et la plus vulnérable de l'existence humaine.

5. Pour une présentation complète de la Loi Mahoukou et de la triade Appel-Réponse-Résonance, voir C. Mahoukou, *Fondements épistémologiques de la triade A2R et opérationnalité de la Loi Mahoukou* (Vol. I de la présente collection, 2026) ; et les volumes II à VI de la même collection.

◆ *L'interpellation intime — un syntagme nouveau*

Le syntagme « interpellation intime » est forgé dans ce volume pour désigner un type spécifique d'interpellation que les volumes précédents de la collection n'avaient pas encore thématisé comme tel. Dans les volumes précédents, la Loi Mahoukou avait été appliquée à des domaines larges : l'expérience esthétique, les ambivalences de la phénoménologie husserlienne, l'humanisme environnemental, le temps social, la captivité. Dans tous ces cas, l'interpellation était analysée à partir de structures larges — culturelles, institutionnelles, existentielles.

L'aveu change d'échelle. Il descend dans la zone la plus exposée de l'existence — celle où l'être humain se retourne contre lui-même, s'expose dans sa faiblesse, risque sa vérité la plus intime. L'interpellation y est intime non pas parce qu'elle serait privée ou secrète — elle peut être publique — mais parce qu'elle engage l'intimité constitutive du sujet : ce qu'il est au-delà de ce qu'il montre.

IV. Les cinq concepts — un système, pas une liste

L'aveu sans destinataire désigne la situation où l'acte d'avouer est accompli, mais où aucun sujet capable d'accueillir l'Appel n'est disponible. C'est la forme radicale de l'empêchement dialogal au premier moment de la triade.

Le pardon-Résonance est la résolution positive de ce que l'aveu sans destinataire rend visible par défaut — la forme la plus accomplie du pardon, comme événement de transformation réciproque.

La dette de Résonance est la contrepartie normative du pardon-Résonance : l'obligation phénoménologique d'accueil actif que le témoin contracte en recevant la parole risquée.

L'aveu totalitaire est la perversion institutionnelle de la structure triadique — son anti-figure la plus élaborée, qui convoque l'Appel pour mieux l'annihiler.

L'aveu numérique est la figure contemporaine de l'aveu sans destinataire — sa version hypermoderne, massive et invisible comme telle.

Ces cinq concepts forment un système parce qu'ils s'appellent mutuellement. Lire l'un sans les autres est possible. Les lire ensemble révèle une architecture que les parties séparées ne montrent pas.

V. L'horizon — trois chantiers ouverts

Ce volume ouvre trois chantiers : une phénoménologie clinique de l'aveu, une phénoménologie politique de l'aveu, et une phénoménologie numérique de l'aveu. Ces chantiers seront thématiques dans la conclusion prospective. Chaque chapitre les éclaire depuis l'intérieur de son concept propre.

VI. À qui s'adresse ce volume

Ce volume est un livre de philosophie. Mais il ne s'adresse pas aux seuls philosophes. Il s'adresse à quiconque s'est trouvé — ou se trouvera — dans la position du témoin d'une parole risquée. Et cette position, toutes les cultures du monde la connaissent, sous des noms et dans des cadres différents, depuis que les êtres humains parlent et se confessent les uns aux autres.

Au magistrat qui reçoit un aveu en audience. Au confesseur — qu'il officie dans une église, une mosquée, un temple ou autour d'un feu de brousse. Au médiateur. À l'enseignant et à l'éducateur. Au soignant. À toute personne dépositaire d'une autorité morale dans toutes les cultures du monde. Et enfin — peut-être surtout — à n'importe quel être humain dans la vie courante.

À toutes ces personnes, ce volume dit une chose simple : ce qui se passe dans ces moments a une structure. Cette structure peut être comprise. Et cette compréhension change quelque chose.

Ce volume doit à Porée son point de départ et son terrain. La Loi Mahoukou apporte ce que Porée cherchait sans pouvoir le produire seul. Et en retour, l'aveu offre à la Loi Mahoukou son application la plus intime et la plus révélatrice.

La parole risquée. C'est ici que nous entrons.

*

* *

Christian Mahoukou

Philosophe — Chercheur indépendant en Phénoménologie de l'interpellation

www.christianmahoukou.com · 2026

*« La philosophie, quand elle est vraiment vivante, ne commente pas le monde. Elle l'interpelle.
Ce volume voudrait être de ceux-là. »*

L'aveu sans destinataire

Quand la parole risquée n'a nulle part où aller

I. Le paradoxe

Il y a une situation que nous avons du mal à imaginer — non parce qu'elle est rare, mais parce qu'elle est insupportable à penser. La situation d'un être humain qui prend le risque de dire quelque chose de vrai sur lui-même — qui rassemble le courage nécessaire, qui trouve les mots, qui s'expose — et qui découvre que sa parole n'a nulle part où aller.

Ce n'est pas la même chose que de parler dans le vide. Parler dans le vide, c'est l'absence de destinataire. L'aveu sans destinataire est quelque chose de plus complexe et de plus douloureux : c'est la situation dans laquelle l'acte d'avouer est accompli — la parole est prononcée, le risque est pris — mais où la structure triadique qui devrait s'ouvrir reste fermée. L'Appel est lancé. Mais il ne trouve pas d'espace dialogal dans lequel se déployer.

Ce retour est une forme particulière de violence. Pas la violence physique — la violence de ce qui ne peut pas exister. Car l'aveu authentique n'existe pleinement que dans la relation à un destinataire capable de le recevoir. L'aveu sans destinataire est une existence incomplète, suspendue, qui blesse deux fois : une première fois dans le fait de ne pas pouvoir se déposer, une deuxième fois dans le fait de devoir être réabsorbé par celui qui l'a émis — avec tout le poids de ce qu'il portait.

II. Les formes de l'aveu sans destinataire

1. L'isolement — quand il n'y a personne

La forme la plus immédiatement visible de l'aveu sans destinataire est celle de l'isolement radical : il n'y a simplement personne. Pas de présence humaine disponible, pas de cadre institutionnel ou communautaire dans lequel inscrire la parole.

Le captif en isolement solitaire. Lisa Guenther a montré dans une phénoménologie rigoureuse que le confinement solitaire détruit progressivement le monde vécu du détenu — sa perception de l'espace, du temps, des autres, de lui-même.⁶ Ce que Guenther décrit comme destruction du monde vécu, la Loi Mahoukou peut le préciser : c'est d'abord et fondamentalement une destruction de la possibilité de l'Appel.

L'exilé dont la communauté a disparu porte souvent des choses à dire qui ne peuvent être reçues que par ceux qui partagent un certain fond commun d'expérience. Et ceux-là ne sont plus là. Il peut trouver des gens bienveillants — mais pas des destinataires au sens plein. Car le destinataire d'un aveu n'est pas seulement quelqu'un qui écoute : c'est quelqu'un qui peut recevoir.

◆ *Isolement physique et isolement symbolique — deux formes distinctes*

L'aveu sans destinataire prend deux formes qu'il importe de distinguer, car elles appellent des réponses différentes. L'isolement physique est la situation dans laquelle aucune présence humaine n'est disponible — le mourant seul, le captif, l'exilé sans communauté. La réponse à cette forme passe par la création de présences : accompagnants, visiteurs, structures de soutien.

L'isolement symbolique est plus insidieux : le destinataire est présent physiquement, mais le cadre symbolique partagé qui permettrait à la parole d'être reçue est absent ou détruit. Le survivant de génocide qui parle à quelqu'un qui n'a pas vécu ce qu'il a vécu, l'exilé dont la langue n'est pas celle de son interlocuteur, la victime dont l'expérience n'est pas culturellement reconnue comme expérience — tous sont dans un isolement symbolique. La réponse à cette forme exige non pas seulement une présence, mais la construction d'un espace symbolique partagé. C'est un travail plus long, plus difficile, et qui ne peut pas être accompli dans l'urgence.

2. La négation de légitimité — quand on vous installe du côté du mensonge

Il existe une forme de l'aveu sans destinataire qui est peut-être plus douloureuse encore que l'isolement — parce qu'elle est plus perverse. Le destinataire est là. Il entend. Et il nie.

Nier ne veut pas dire simplement ne pas croire. Nier, au sens où nous l'entendons ici, c'est refuser à l'avoué le droit même d'occuper la position de celui qui parle. C'est l'installer, définitivement et sans appel, du côté du mensonge — non pas parce que les faits sont contestables, mais parce que la parole de cet être-là ne peut pas, structurellement, compter.

6. Lisa Guenther, *Solitary Confinement : Social Death and its Afterlives*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2013. Guenther mobilise Husserl, Merleau-Ponty et Levinas pour montrer comment l'isolement solitaire détruit la structure même de l'intersubjectivité.

L'effacement symbolique est souvent plus dévastateur que la contradiction. On peut se battre contre quelqu'un qui dit que vous avez tort. On ne peut pas se battre contre quelqu'un qui dit que vous n'avez pas de voix.

3. La suspicion judiciaire — quand la vérité est traitée comme stratégie

Le cadre judiciaire offre un cas d'école d'une sophistication particulière : l'aveu suspecté d'être stratégique. La parole vraie traitée comme mensonge calculé. Ce paradoxe est d'une cruauté phénoménologique remarquable. L'avoué se retrouve dans une situation sans issue : quoi qu'il fasse, sa parole sera interprétée depuis une grille qui la précède et la détermine.

4. L'aveu de l'enfant — la figure la plus insupportable

Il faut s'arrêter ici. Vraiment s'arrêter. Parce que ce que nous allons décrire est la forme la plus radicale de l'aveu sans destinataire — et peut-être la plus fréquente dans ses effets de long terme sur les existences humaines.

L'enfant violenté est structurellement dans la position la plus désarmée qui soit face à l'aveu. Il a le moins de ressources langagières pour nommer ce qui lui est arrivé. Il a le moins d'autorité sociale pour forcer l'écoute. Il dépend, pour sa survie matérielle et affective, des mêmes personnes qui l'ont blessé ou qui ont intérêt à ne pas entendre.

Quand cet enfant tente de parler, il donne souvent des signes, il tente des approches obliques. Cette approche oblique n'est pas de la lâcheté — c'est une sagesse intuitive de l'aveu : on ne risque la parole pleine que si on a d'abord vérifié que le sol est là. Et trop souvent, le sol n'est pas là.

Cette conclusion, inscrite dans le corps et dans le psychisme d'un enfant, peut structurer une existence entière : je suis de ceux dont la parole ne compte pas. Et lorsque, des années plus tard, cette personne tente à nouveau de parler, elle arrive avec cette certitude inscrite. La première chose que tout destinataire digne de ce nom doit faire, c'est de défaire cette certitude avant même que la parole puisse être prononcée.

5. L'aveu différé — le poids d'une vie entière

Il y a des aveux qui attendent des années. Parfois des décennies. Parfois toute une vie. L'aveu différé n'est pas simplement un aveu tardif. C'est un aveu qui a été porté — seul, en silence,

dans le corps et dans le psychisme — pendant un temps dont la durée même témoigne de l'impossibilité qui s'est présentée quand il aurait dû pouvoir se dire.

La phénoménologie de cet aveu différé entre en résonance avec ce que Proust décrit avec la mémoire involontaire : le moment où la parole peut enfin venir n'est pas toujours choisi.⁷ Il arrive — déclenché par une rencontre, une image, un événement qui rompt la digue. Et quand il arrive, il peut déborder — non pas parce que l'avoué est faible, mais parce que ce qui vient n'est pas seulement la parole du présent, c'est l'accumulation de toutes les années pendant lesquelles cette parole n'a pas pu se dire.

6. L'effondrement symbolique — quand les mots eux-mêmes manquent

Les survivants de traumatismes extrêmes décrivent souvent une expérience que Primo Levi a nommée avec une lucidité insupportable⁸ : la langue ordinaire n'a pas été faite pour ces expériences. Et utiliser la langue ordinaire pour les dire, c'est parfois les trahir autant que les taire. Pour la Loi Mahoukou, cet effondrement symbolique est une figure radicale de l'aveu sans destinataire : l'Appel veut se formuler, mais les mots qui lui permettraient de le faire ne sont pas encore inventés.

III. Ce que l'aveu sans destinataire révèle

Ces six figures révèlent, par contraste et par défaut, ce qui est nécessaire pour que l'aveu authentique soit possible. La première condition est la disponibilité du destinataire — non pas sa présence physique, mais sa disponibilité existentielle. La deuxième est la reconnaissance de la légitimité de la parole. La troisième est l'existence d'un cadre symbolique partagé dans lequel les mots ont un sens commun.

7. Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*, t. VII : *Le Temps retrouvé*, Paris, Gallimard, 1927. La mémoire involontaire proustienne — déclenchée par une sensation — offre une analogie phénoménologique avec l'aveu différé : dans les deux cas, ce qui revient n'est pas une représentation du passé, mais le passé lui-même, dans toute sa densité existentielle.

8. Primo Levi, *Si c'est un homme*, trad. M. Schruoffeneger, Paris, Julliard, 1987 [1947] ; et *Les Naufragés et les Rescapés*, trad. A. Maugé, Paris, Gallimard, 1989. Sur le témoignage impossible, voir également Giorgio Agamben, *Ce qui reste d'Auschwitz*, trad. P. Alferi, Paris, Rivages, 1999.

IV. La résistance — créer un destinataire là où il n'y en a pas

Les êtres humains, dans toutes les cultures et dans toutes les époques, ont inventé des façons de créer un destinataire là où il n'y en avait pas. La lettre écrite à personne. Le journal. Le rituel. L'ami qui reste. Ces formes ne remplacent pas le destinataire authentique — mais elles maintiennent vivante la possibilité de la parole. Et c'est peut-être la leçon la plus importante de ce premier concept : l'aveu sans destinataire révèle l'extraordinaire ténacité avec laquelle les êtres humains cherchent à se créer des destinataires — à maintenir vivante, contre tout, la possibilité de la parole risquée.

Le chapitre suivant explore la résolution positive de ce que le premier a décrit par défaut. Si l'aveu sans destinataire est la structure bloquée, le pardon-Résonance en est l'accomplissement le plus accompli.

*

* *

Le pardon-Résonance

Quand la réponse transforme les deux

I. Le pardon ordinaire et ses insuffisances

Nous savons tous ce que le mot pardon désigne dans le langage courant. Il désigne l'acte par lequel quelqu'un décide de ne plus tenir rigueur à un autre de ce qu'il a fait. Ce pardon-là a sa valeur. Nous ne cherchons pas à le nier. Mais nous voulons montrer qu'il ne constitue pas encore ce que ce chapitre cherche à penser.

Le pardon ordinaire est fondamentalement un acte unilatéral. Il part d'un sujet, le pardonnant, en direction d'un autre, le pardonné. Et cette asymétrie n'est pas un défaut — c'est la structure même du pardon ordinaire. Ce qui limite ce pardon, c'est précisément cette asymétrie : il peut être accompli sans que rien ne change dans la relation entre les deux sujets. Le pardon a eu lieu. La rencontre, peut-être, pas encore.

II. Dialogue avec Ricœur et Arendt — ce qu'ils ont accompli et ce qui reste ouvert

Ricœur : dissocier l'acte de l'agent

Paul Ricœur a consacré les dernières pages de *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli* à ce qu'il appelle le pardon difficile.⁹ La contribution décisive de Ricœur est la distinction entre l'acte et l'agent. On ne peut pardonner à un acte — l'acte a eu lieu, il est irréversible. On peut seulement pardonner à l'agent — à la personne qui a commis l'acte, en la distinguant de cet acte. Le pardon dit : tu es plus que ce que tu as fait.

Mais Ricœur s'arrête là. Il ne décrit pas ce que le pardon fait à celui qui pardonne — la transformation du pardonnant lui-même reste hors du champ de son analyse. C'est

9. Paul Ricœur, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 593-656 : « Le difficile pardon ». Ricœur dialogue notamment avec Vladimir Jankélévitch, *Le Pardon*, Paris, Aubier-Montaigne, 1967.

précisément là que le pardon-Résonance apporte quelque chose que Ricœur n'a pas formalisé.

Arendt : délier l'irréversible

Hannah Arendt, dans *Condition de l'homme moderne*, aborde le pardon depuis un angle différent — politique et existentiel.¹⁰ Pour Arendt, le pardon est l'une des deux grandes facultés humaines qui permettent de ne pas être écrasé par le passé. La formulation d'Arendt est mémorable : seul le pardon peut délier ce que l'action a noué. Mais Arendt, elle aussi, s'arrête avant d'atteindre ce que nous cherchons à formaliser. Elle ne décrit pas ce qui se passe dans le pardonnant au moment où il pardonne.

Jacques Derrida a poussé la réflexion sur le pardon jusqu'à son point-limite : le pardon inconditionnel.¹¹ Derrida soutient que le pardon authentique doit être accordé à l'impardonnable — pardonner ce qui est pardonnable n'est pas vraiment pardonner. La Loi Mahoukou entre ici en dialogue critique avec Derrida : le pardon-Résonance n'est pas inconditionnel — il est conditionné par la structure triadique, par la présence d'un Appel authentique et d'une Réponse engagée. Le pardon sans structure interpellative n'est pas un pardon plus pur — c'est un pardon sans corps.

III. Le pardon-Résonance — ce qui se passe vraiment

Commençons par une expérience que nombre d'entre nous ont faite. Le moment où l'on pardonne vraiment à quelqu'un. Ce moment a une qualité phénoménologique particulière : non pas la légèreté du soulagement, mais un agrandissement. Le sentiment que quelque chose s'est ouvert — en soi, dans l'espace entre soi et l'autre. Une transformation qui n'était pas prévue, qui arrive comme un don.

La Résonance du côté de l'avoué

Du côté de l'avoué, le pardon-Résonance accomplit une reconfiguration de l'identité narrative. L'avoué délié de son acte découvre qu'il peut se raconter autrement. L'acte

10. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, trad. G. Fradier, Paris, Calmann-Lévy, 1961 [1958], p. 301-315 : « Irréversibilité et pouvoir de pardonner ».

11. Jacques Derrida, « Le Siècle et le pardon », entretien avec Michel Wieviorka, publié dans *Le Monde des débats*, décembre 1999 ; repris dans *Foi et Savoir*, Paris, Seuil, 2001.

demeure — dans la mémoire, dans ses conséquences. Mais il ne constitue plus le centre de gravité autour duquel tout s'organise. Et cette libération a une dimension corporelle que la philosophie du pardon mentionne rarement — quelque chose qui se portait dans le corps, qui tendait les épaules, se dépose.

La Résonance du côté du pardonnant

C'est ici que le concept de pardon-Résonance apporte sa contribution la plus originale. En pardonnant vraiment, le pardonnant découvre qu'il est capable de quelque chose qu'il ne savait pas encore être capable de faire. Capable de tenir dans son regard simultanément la faute et la personne fautive. Capable d'une forme d'amour — au sens le plus exigeant, le moins sentimental du terme. Cette découverte agrandit le pardonnant de façon irréversible.

*Celui qui pardonne vraiment ne revient pas au point où il était avant la faute.
Il arrive quelque part où il n'avait jamais été.*

La réciprocité transformatrice comme critère

Le pardon-Résonance se distingue de toutes ses formes dégradées par un critère unique et précis : la réciprocité transformatrice. Les deux sujets en présence sortent de l'événement autrement qu'ils n'y sont entrés, de façon irréversible. Ce critère est exigeant. Il dit que le pardon est rare — non pas impossible, mais rare. Et qu'il ne peut pas être produit à la demande, ni garanti par une procédure.

◆ Décider de pardonner et pardonner vraiment — la temporalité du pardon-Résonance

Il existe une distinction cruciale, souvent ignorée dans les discussions sur le pardon, entre la décision de pardonner et le pardon accompli. La décision de pardonner peut être sincère, courageuse, immédiate. Mais le pardon-Résonance ne coïncide pas nécessairement avec le moment de cette décision.

Le pardon-Résonance arrive — ou il n'arrive pas. Et quand il arrive, c'est souvent après que la décision a été prise, dans un moment inattendu, déclenché par un geste, une conversation, un regard. Cette temporalité différée n'invalide pas la décision préalable — elle en est le sol de préparation. Décider de pardonner, c'est créer les conditions dans lesquelles le pardon-Résonance pourra advenir. Mais ce n'est pas encore le pardonner.

Cette distinction a des conséquences pratiques importantes : quelqu'un qui a décidé de pardonner et qui se retrouve encore habité par la colère ou la douleur ne doit pas en conclure qu'il a échoué ou qu'il était de mauvaise foi. Il est simplement dans l'intervalle entre la décision et l'accomplissement — un intervalle qui peut durer des semaines, des mois, parfois des années.

IV. Les formes dégradées du pardon

La grâce administrative

La grâce administrative — grâce présidentielle, amnistie politique, absolution accordée par routine — remplit une fonction sociale et juridique indispensable. Mais il serait dangereux de la confondre avec le pardon-Résonance : elle clôture juridiquement sans que la structure interpellative de la réconciliation ait pu s'accomplir.

L'absolution routinière

L'absolution routinière est la forme de pardon dégradé la plus répandue dans les espaces institutionnels consacrés à l'aveu. Le confesseur qui absout par habitude professionnelle. Le thérapeute qui valide sans être présent. Ces figures ne sont pas nécessairement de mauvaise foi — elles sont souvent épuisées, défendues par des années d'exposition à la souffrance des autres. Mais le résultat phénoménologique est le même : la parole avouante arrive dans un espace où elle ne trouve pas de vrai destinataire.

Le pardon accordé trop vite

Le pardon précipité court-circuite le processus par lequel le pardon-Résonance peut advenir. On le reconnaît à ceci : quelques semaines ou mois plus tard, ce qu'on pensait avoir pardonné revient — sous forme de ressentiment, d'amertume. Non pas parce qu'on était de mauvaise foi, mais parce que le pardon-Résonance n'était pas encore possible. Le sol n'était pas encore prêt.

Le pardon impossible

Il y a enfin des situations dans lesquelles le pardon-Résonance est hors de portée. Elie Wiesel a dit, à propos de la Shoah, qu'il n'avait pas le droit de pardonner au nom des morts.¹² Ce n'était pas de la rancœur — c'était une lucidité phénoménologique et morale d'une grande

12. Elie Wiesel, *La Nuit*, Paris, Minuit, 1958 ; et *Le Jour*, Paris, Seuil, 1961. La question du pardon impossible après la Shoah a été posée également par Simon Wiesenthal, *Les Fleurs de soleil*, Paris, Albin Michel, 1970, qui rapporte avoir refusé le pardon demandé par un SS mourant.

précision. Le pardon appartient à celui qui a été blessé. Il ne peut pas être délégué, ni accordé par procuration, ni exigé au nom d'une réconciliation sociale ou politique.

V. Le pardon-Résonance dans la vie courante

Ce concept ne vit pas seulement dans les grandes réconciliations historiques. Il vit entre deux amis après une trahison, entre un parent et un enfant, entre deux collègues. Le pardon-Résonance dans la vie courante n'est pas spectaculaire. Il arrive souvent dans des moments ordinaires — une conversation à voix basse, un regard qui dure un peu plus longtemps que d'habitude. Il ne demande pas de mise en scène. Il demande de la présence.

Ce chapitre a décrit le pardon dans sa forme la plus accomplie. Le suivant explore la contrepartie normative de ce pardon : la dette que le témoin contracte en recevant la parole risquée.

*

* *

La dette de Résonance

Ce que le témoin doit à la parole qu'il reçoit

I. Une dette sans créancier visible

Quand quelqu'un prend le risque de la parole avouante, il crée quelque chose dans l'espace entre lui et le témoin : une asymétrie. Et cette asymétrie appelle une réciprocité. Cette réciprocité n'est pas exigible juridiquement. Elle n'est pas garantie institutionnellement. Et pourtant elle est réelle. Et son absence est une blessure réelle — parfois plus durable que la blessure que l'aveu cherchait à soigner.

C'est ce que nous appelons la dette de Résonance : une norme inscrite dans la structure même de l'événement interpellatif. Une norme immanente : elle vient du phénomène lui-même, pas d'une règle surajoutée.

II. La norme immanente — ce que la structure exige

Lévinas et l'appel du visage

Emmanuel Lévinas a passé une grande partie de son œuvre à décrire quelque chose de voisin de ce que nous cherchons à formaliser.¹³ Lévinas dit : le visage de l'autre est un appel. Quand je rencontre le visage d'autrui, je suis mis en cause — placé devant une exigence qui précède toute décision de ma part. La responsabilité envers l'autre, chez Lévinas, est antérieure à la liberté — elle est la structure même de la subjectivité.

Ce que Lévinas voit avec une profondeur incomparable, c'est le caractère unilatéral et absolu de cette responsabilité. Mais c'est précisément ici que la Loi Mahoukou ajoute quelque chose : la dette de Résonance n'est pas une responsabilité absolue et unilatérale — c'est une exigence

13. Emmanuel Lévinas, *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1974 ; et *Totalité et Infini. Essai sur l'extériorité*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1961. La notion de « visage » (le visage de l'autre comme appel éthique irréductible) est centrale dans toute l'œuvre de Lévinas.

structurelle inscrite dans un événement précis. Elle n'est pas infinie — elle est proportionnée à l'Appel reçu.

La structure de la dette

La dette de Résonance a trois composantes. La dette d'accueil : recevoir ce qui vient sans le dévier, sans le minimiser, sans le retourner. La dette de présence : être réellement là — non pas physiquement seulement, mais existentiellement. La dette de transformation possible : laisser ouvert en soi la possibilité d'être changé par ce que l'on entend.

◆ *Obligation de résultat et obligation de disponibilité*

La formulation du blockquote du chapitre mérite un développement : « La dette de Résonance n'est pas une obligation de résultat — c'est une obligation de disponibilité. »

Une obligation de résultat impose d'atteindre un état défini : le témoin devrait être transformé, le pardon devrait advenir, la Résonance devrait se produire. Une telle obligation serait phénoménologiquement impossible à garantir — la Résonance ne se commande pas. Nul ne peut décréter qu'il sera transformé par ce qu'il entend.

Une obligation de disponibilité est d'une autre nature : elle impose de créer et de maintenir les conditions dans lesquelles la transformation est possible. Elle exige la suspension des défenses préalables, la patience du silence, l'ouverture active à ce qui vient. Cette disponibilité peut être cultivée, apprise, travaillée. Elle est exigeante — mais elle est accessible. C'est pourquoi la dette de Résonance est une norme réelle, pas un idéal inaccessible.

III. Les figures du manquement

La dette de Résonance est si rarement nommée que ceux qui y manquent le font presque toujours sans s'en rendre compte. Non pas de la mauvaise volonté — de l'ignorance structurelle.

Le témoin distrait

La forme la plus banale du manquement est la distraction. Le destinataire est physiquement présent, il entend les mots, il peut même en répéter le contenu. Mais il n'est pas là. À l'ère numérique, la distraction a pris des formes nouvelles : le téléphone posé sur la table qui vibre, l'œil qui glisse vers l'écran. Ces gestes — banalisés, normalisés — sont des formes de manquement à la dette de Résonance.

Le témoin qui conseille au lieu d'écouter

Le passage précipité au conseil trahit quelque chose d'important : le destinataire ne supporte pas de rester dans l'inconfort de la parole reçue. En proposant une solution, il se replace dans un rôle actif et maîtrisé. Mais ce faisant, il manque à la dette de Résonance. Ce dont a besoin celui qui a risqué la parole, c'est d'être entendu — pas d'être conseillé.

Le témoin qui relativise

La relativisation annule la parole risquée. Elle dit, sans le dire explicitement : ce que tu m'as confié ne mérite pas le poids que tu lui accordes. Or la parole risquée n'est pas un rapport sur l'état du monde — c'est une exposition de soi. Et l'exposition de soi ne se relativise pas.

Le témoin qui retourne la parole

La forme la plus blessante du manquement est le retournement : ce qui avait été confié en confiance est utilisé contre celui qui l'a dit. Cette blessure est particulière parce qu'elle double la trahison : trahison de la parole risquée, et trahison de la relation dans laquelle cette parole avait été prononcée.

Le rituel pénitentiel — une norme immanente inscrite dans la structure liturgique

Le rituel pénitentiel de la liturgie catholique offre un exemple d'une richesse particulière.¹⁴ Au début de la messe, les fidèles prononcent le Confiteor — cette confession collective, adressée à Dieu et à la communauté : « Je confesse à Dieu tout-puissant, et à vous, mes frères... » À la fin du rite, le prêtre prononce la formule : « Que Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde, qu'il vous pardonne vos péchés et vous conduise à la vie éternelle. » Et l'assemblée répond : Amen.

Ce qui est remarquable, du point de vue de la Loi Mahoukou, c'est la position du prêtre. Il n'est pas le pardonnant — il est médiateur. Il n'accorde pas le pardon en son nom propre : il ouvre un espace vers un Autre qui pardonne. Et en prononçant cette formule, il contracte lui-même une dette de Résonance envers ce qu'il dit. La différence entre le rite vivant et le rite

14. Missel romain, Rite pénitentiel, forme A (Confiteor). Le rite pénitentiel de la messe a été réformé par le Concile Vatican II (Constitution Sacrosanctum Concilium, 1963) et codifié dans le Missel romain de Paul VI (1969). La formule d'absolution collective prononcée par le prêtre est de nature différente de l'absolution sacramentelle individuelle accordée en confession — distinction théologiquement importante mais phénoménologiquement féconde pour notre propos.

routinier passe précisément par-là : le célébrant qui honore vraiment la dette de Résonance crée un espace. Celui qui récite sans engagement le vide.

IV. La dette de Résonance dans les institutions

L'épuisement professionnel comme manquement répété

Le syndrome d'épuisement professionnel dans les métiers de l'écoute est généralement décrit en termes de surcharge de travail et de perte de sens.¹⁵ Mais la Loi Mahoukou permet de nommer plus précisément ce qui se passe : ces professionnels reçoivent quotidiennement des paroles risquées, contractant chaque fois une dette de Résonance. S'ils ne disposent pas des ressources pour l'honorer, ils doivent simuler la Résonance. Et cette simulation coûte — énormément, dans la durée.

La déshumanisation institutionnelle

L'hôpital où le médecin dispose de sept minutes par patient. Le tribunal où le juge rend des centaines de décisions par an. L'école où l'enseignant fait face à trente élèves. Ces situations ne sont pas le résultat de la mauvaise volonté de ceux qui les vivent — elles sont le résultat de choix institutionnels qui ignorent la dette de Résonance comme réalité structurale. Et le résultat est double : ceux qui viennent avec leur parole risquée n'y trouvent pas de destinataire au sens plein ; et ceux qui y travaillent s'abîment progressivement dans leur capacité à être présents.

V. Honorer la dette — ce que cela exige concrètement

La dette de Résonance ne se paie pas avec des techniques. Ce qui est exigé en premier lieu, c'est la suspension — mettre entre parenthèses ses propres préoccupations, ses jugements préalables. Ce qui est exigé ensuite, c'est la patience du silence — laisser à ce qui vient d'être dit le temps d'exister avant d'y répondre. Ce qui est exigé encore, c'est l'acceptation du risque d'être changé. Et enfin, la discrétion — ce qui a été confié dans l'espace de l'aveu appartient à cet espace.

Le chapitre suivant explore la destruction institutionnelle de cette dette — non plus par négligence, mais par décision délibérée. L'aveu totalitaire est la perversion la plus élaborée de la structure interpellative.

15. Sur l'épuisement compassionnel (compassion fatigue) dans les professions d'écoute, voir Charles Figley (éd.), *Compassion Fatigue : Coping with Secondary Traumatic Stress Disorder in Those who Treat the Traumatized*, New York, Brunner/Mazel, 1995 ; et Christina Maslach, *Burnout : The Cost of Caring*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1982.

L'aveu totalitaire

La simulation parfaite de l'interpellation

I. Ce que le totalitarisme fait à l'aveu

Il y a des perversions qui sont grossières — visibles, immédiatement identifiables comme telles. Et il y a des perversions qui sont sophistiquées — qui empruntent les formes de ce qu'elles détruisent pour le détruire de l'intérieur. L'aveu totalitaire appartient à la seconde catégorie. C'est une perversion de la structure interpellative qui est d'autant plus redoutable qu'elle en conserve toutes les apparences.

La destruction de l'Appel

L'institution totalitaire convoque l'aveu. Elle crée les conditions dans lesquelles ne pas avouer devient impossible. Elle produit l'apparence d'un Appel tout en détruisant la liberté qui constitue cet Appel. Ce qui est arraché n'est pas un Appel : c'est l'imitation d'un Appel produite sous contrainte. Et l'institution le sait — c'est même le cœur de sa stratégie. Elle n'a pas besoin de la vérité de l'aveu. Elle a besoin de la forme de l'aveu.

La destruction de la Réponse

L'institution totalitaire détermine la Réponse à l'avance. Avant que l'aveu soit prononcé, la conclusion est déjà écrite. Ce qui se passe entre l'Appel et la Réponse n'est pas une écoute — c'est une procédure de validation d'un résultat décidé antérieurement.

La destruction de la Résonance

L'institution ne peut pas être transformée par ce qu'elle entend — parce qu'elle a décidé à l'avance de ne pas l'être. L'aveu totalitaire est donc, dans le vocabulaire de la Loi Mahoukou, un anti-aveu phénoménologique : il a toutes les apparences de l'aveu sans en avoir aucune des structures.

II. Les figures historiques

Les procès de Moscou

Les procès de Moscou des années 1936-1938 constituent l'exemple historique le plus élaboré et le plus analysé de l'aveu totalitaire.¹⁶ Des dirigeants bolcheviques de premier rang — Zinoviev, Kamenev, Boukharine, Rykov — se sont levés pour avouer des crimes qu'ils n'avaient pas commis. Ces aveux étaient détaillés, circonstanciés, prononcés avec une apparente conviction. Et ils étaient faux.

La Révolution culturelle

La Révolution culturelle chinoise (1966-1976) a produit une autre figure de l'aveu totalitaire — différente dans sa forme mais identique dans sa structure phénoménologique.¹⁷ Les séances de critique et d'autocritique réunissaient des centaines de personnes autour d'un accusé qui devait confesser publiquement ses erreurs idéologiques. Ce qui est remarquable, c'est sa dimension communautaire : la communauté elle-même était transformée en instrument du pouvoir.

Les régimes autoritaires contemporains

L'aveu totalitaire n'est pas une figure historique dépassée. Les aveux télévisés diffusés dans certains régimes autoritaires contemporains — où des journalistes, des militants, des hommes d'affaires récitent des formules manifestement préparées — sont des formes contemporaines de l'aveu totalitaire. La structure phénoménologique est identique : un Appel contraint, une Réponse prédéterminée, une Résonance impossible.

III. La figure contemporaine — l'aveu sincère qui se retourne

Il existe une figure de l'aveu totalitaire qui se produit non pas dans les régimes ouvertement autoritaires, mais dans des systèmes judiciaires qui se présentent comme démocratiques. Quelqu'un prend la décision courageuse de dire toute la vérité. Et il découvre que cet aveu le

16. Robert Conquest, *La Grande Terreur*, trad. M. Aumeras, Paris, Stock, 1970 ; et Arthur Koestler, *Le Zéro et l'Infini*, trad. J. de Kadt, Paris, Calmann-Lévy, 1947 [1940]. Koestler décrit de l'intérieur la logique de l'aveu totalitaire à travers le personnage de Roubachof — figure composite inspirée de Boukharine et Radek.

17. Jean-Luc Domenach, *Chine : l'archipel oublié*, Paris, Fayard, 1992 ; et Simon Leys (Pierre Ryckmans), *Les Habits neufs du Président Mao*, Paris, Champ libre, 1971. Sur les séances de lutte (dou zheng), voir également Nien Cheng, *Vie et mort à Shanghai*, trad. A. Rabinovitch, Paris, Albin Michel, 1987.

condamne — non pas parce que la vérité justifie une condamnation démesurée, mais parce que, dans le système dans lequel il se trouve, l'aveu complet est retourné contre lui.

Le piège de l'aveu définitif

Certains systèmes judiciaires exigent l'aveu définitif comme condition de la procédure. Cette exigence produit un piège phénoménologique : l'avoué qui dit la vérité sait qu'il ne pourra pas revenir en arrière si sa vérité est mal reçue. Sa parole, une fois prononcée et consignée, appartient au système — elle sera utilisée selon une logique qui n'est pas celle de la vérité mais celle de la procédure.

Quand un système judiciaire transforme la sincérité en vulnérabilité, il ne produit pas plus de vérité — il produit moins d'aveux authentiques. Et il instruit les sujets à se méfier de leur propre parole.

◆ *Aveu arraché par la torture et aveu produit par la logique procédurale*

Il importe de distinguer deux formes de contrainte qui produisent des aveux non authentiques, parce qu'elles appellent des réponses différentes.

L'aveu arraché par la torture est visible dans ses marques physiques et psychologiques. Il est condamné par le droit international et reconnu comme inadmissible dans la plupart des systèmes juridiques contemporains, du moins en principe. Sa perversion est grossière — elle se voit.

L'aveu produit par la logique procédurale est plus difficile à identifier et à corriger. Il n'a pas de traces visibles de contrainte — il a l'apparence du choix. Il est produit par la convergence de règles rationnelles qui, appliquées mécaniquement, créent des incitations structurales à ne pas dire la vérité. Réformer ce type d'aveu exige non pas de supprimer des pratiques illégales mais de repenser des logiques institutionnelles légales — un travail beaucoup plus difficile, qui suppose précisément la formalisation phénoménologique que ce volume cherche à apporter.

La pluralité des systèmes — une question universelle

Cette tension entre l'aveu sincère et le système qui le reçoit traverse tous les systèmes judiciaires, sous des formes différentes. Dans les systèmes de *common law*, le *plea bargain* transforme l'aveu en instrument de transaction.¹⁸ Dans les systèmes inquisitoriaux, la confiance accordée à l'aveu comme reine des preuves a historiquement produit des dérives.

18. Le *plea bargain* (accord de culpabilité) est une procédure du droit pénal américain par laquelle l'accusé plaide coupable en échange d'une réduction de peine ou d'une réduction des charges. Il représente plus de 90% des condamnations pénales aux États-Unis. Sa compatibilité avec la recherche de la vérité et avec la dignité de l'aveu authentique est largement débattue : voir Stephanos Bibas, *The Machinery of Criminal Justice*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

Dans les systèmes coutumiers de nombreuses cultures, l'aveu s'inscrit dans des structures communautaires qui lui donnent une valeur et une fonction différentes.

IV. L'aveu contraint — entre droit et phénoménologie

Le droit au silence comme protection phénoménologique

Le droit au silence — consacré notamment sous la forme de l'avertissement Miranda aux États-Unis¹⁹ et du droit de ne pas s'auto-incriminer en droit européen — est généralement présenté comme une protection juridique contre les aveux forcés. C'est vrai. Mais il est aussi, du point de vue de la Loi Mahoukou, quelque chose de plus profond : une protection phénoménologique de la structure de l'aveu authentique. Il dit implicitement : l'aveu n'est valable que s'il est libre.

La tension entre vérité et procédure

L'aveu totalitaire, dans sa forme la plus sophistiquée, exploite la tension entre la recherche de la vérité et la logique de la procédure. Il n'a pas besoin d'être arraché par la torture — il peut être produit par la logique procédurale elle-même. Quand quelqu'un comprend que dire la vérité l'expose davantage que le silence, il est dans une situation qui produit les mêmes effets que la contrainte physique.

V. La résistance — maintenir la vérité de l'aveu dans un système qui la pervertit

Ceux qui ont refusé

Certains ont refusé de signer — maintenant le silence ou la dénégation au prix de leur liberté, parfois de leur vie.²⁰ Ce refus maintenait quelque chose que le système ne pouvait pas fabriquer : une parole libre.

19. *Miranda v. Arizona*, 384 U.S. 436 (1966) : arrêt de la Cour suprême des États-Unis instaurant l'obligation d'informer le suspect de ses droits avant tout interrogatoire. En droit européen : Convention européenne des droits de l'homme, article 6 (droit à un procès équitable), interprété par la Cour européenne des droits de l'homme comme incluant le droit au silence.

20. Andreï Sakharov (1921-1989) : physicien soviétique, père de la bombe H soviétique, devenu le principal défenseur des droits de l'homme en URSS. Prix Nobel de la paix 1975. Exilé à Gorki (1980-1986). Voir ses Mémoires, trad. A. Salachas, Paris, Éditions du Seuil, 1990. Nelson Mandela (1918-2013) : emprisonné 27 ans à Robben Island, refusa toutes les offres de libération conditionnelle qui auraient exigé qu'il renonce à la lutte armée. Président de l'Afrique du Sud (1994-1999).

Ceux qui ont maintenu leur aveu sincère malgré la pression inverse

Il existe une figure symétrique et moins souvent célébrée : ceux qui, après avoir avoué sincèrement, ont maintenu leur aveu malgré la pression de le rétracter. La conviction que la vérité prononcée leur appartenait, et que la reprendre aurait été une trahison d'eux-mêmes plus grave que la condamnation à venir.

Les formes obliques de la vérité

Entre le refus total et l'aveu complet, des êtres humains ont cherché à maintenir vivante la vérité dans des systèmes qui la pervertissaient : la lettre glissée dans les marges d'un document officiel, le double sens cultivé dans une parole prononcée devant des témoins, le silence choisi sur certains faits et la parole délibérée sur d'autres.

Ce que la résistance révèle

Ces figures de résistance révèlent ce que l'aveu totalitaire cherche à détruire. Non pas seulement la vérité des faits — mais la subjectivité de celui qui parle, sa capacité à être l'auteur de sa propre parole. Ceux qui résistent maintiennent vivante cette subjectivité. C'est la forme la plus fondamentale de la dignité humaine face au pouvoir totalitaire.

Le dernier chapitre explore la figure contemporaine la plus massive et la moins visible de l'aveu sans structure authentique : l'aveu numérique.

*

* *

L'aveu numérique

Une intensité sans profondeur

I. La confession publique comme nouvelle norme

Jérôme Porée a publié sa *Phénoménologie de l'aveu* en 2022 — en pleine explosion des pratiques d'exposition de soi sur les plateformes numériques. Et pourtant ce territoire est absent de son œuvre. Ce chapitre explore le territoire que Porée a laissé entier.

Quelques données pour mesurer l'ampleur du phénomène.²¹ Des dizaines de millions de stories Instagram publiées chaque jour, dont une proportion significative contient des révélations personnelles. Des millions de threads dans lesquels des personnes racontent des expériences traumatiques. Des communautés entières sur Reddit consacrées à l'aveu anonyme. TikTok a produit le genre du témoignage viral. Ce n'est pas un phénomène marginal. C'est une mutation anthropologique de la pratique de l'aveu — la plus rapide et la plus massive que l'humanité ait jamais connue.

II. La destruction de l'Appel — l'adresse à personne

L'Appel, dans la triade A2R, possède une propriété fondamentale : il est adressé. Non pas émis dans le vide — adressé. Il vise un destinataire singulier, dont la présence est constitutive de l'acte. Sur les plateformes numériques, la parole est diffusée à un nombre indéterminé de destinataires. Et cette diffusion massive produit un paradoxe phénoménologique : adresser sa parole à tout le monde, c'est phénoménologiquement l'adresser à personne.

21. Cette lacune n'est pas propre à Porée : la phénoménologie continentale dans son ensemble n'a pas encore développé d'analyse systématique des pratiques d'aveu numérique. Les travaux existants les plus rigoureux sont davantage du côté de la sociologie et de la psychologie sociale : Sherry Turkle, *Alone Together : Why We Expect More from Technology and Less from Each Other*, New York, Basic Books, 2011 ; et *Reclaiming Conversation : The Power of Talk in a Digital Age*, New York, Penguin Press, 2015.

Quand je poste quelque chose sur une plateforme, je ne sais pas qui va le lire. Je ne peux pas savoir. Et cette ignorance est constitutive de l'acte — elle fait partie de ce que je fais. Je n'adresse pas ma parole à quelqu'un. Je la lance dans un espace dont j'ignore qui il peuple.

III. La destruction de la Réponse — les réactions fragmentées

Les plateformes numériques ont produit une économie des réactions — un système de réponses fragmentées, instantanées, quasi automatiques, qui occupent la place de la Réponse sans en avoir la structure. Le like. Le cœur. Le emoji de soutien. Le commentaire de deux lignes. Ces gestes mobilisent une attention, une émotion, un temps. Mais ils ne constituent pas des Réponses au sens de la Loi Mahoukou : ils ne comportent ni engagement existentiel, ni singularité de la reconnaissance, ni temps de la Réponse authentique.

IV. La destruction de la Résonance — l'immédiateté contre la profondeur

La Résonance est par nature différée — elle prend du temps, elle s'inscrit dans la durée. L'immédiateté du flux numérique est le contraire exact de cette temporalité. Les plateformes produisent de l'intensité immédiate. Cette intensité est réelle — les gens qui réagissent sont vraiment touchés. Mais elle est fugace. Elle ne se sédimente pas. Elle ne laisse pas de trace transformatrice dans la durée.

L'intensité sans profondeur est peut-être la définition la plus précise de ce que l'époque numérique a fait à la Résonance : elle en a conservé l'apparence émotionnelle en détruisant la structure temporelle.

V. Les nouvelles formes de l'aveu numérique

Le call-out — l'aveu inversé

Le call-out est la pratique par laquelle quelqu'un expose publiquement les fautes d'un autre. C'est une inversion de la structure de l'aveu : au lieu que l'avoué expose sa propre faute, un tiers expose la faute de quelqu'un d'autre. Celui qui est *call-outé* se retrouve dans la position de l'avoué sans avoir accompli l'acte de l'aveu — exposé, condamné, contraint de répondre, sans avoir bénéficié de la liberté constitutive de la parole risquée.

Le témoignage viral – l'aveu sans destinataire massifié

Le témoignage viral est sincère dans son contenu. Mais l'Appel est lancé dans un espace où le destinataire singulier n'existe pas. La Réponse est fragmentée en millions de réactions. La Résonance est remplacée par une intensité collective fugace. Il peut pourtant, paradoxalement, créer les conditions d'aveux authentiques hors ligne — en donnant à quelqu'un la permission de parler, en nommant une expérience qui n'avait pas encore de mots.

◆ *Témoignage viral comme fin et témoignage viral comme catalyseur*

La distinction la plus importante à opérer dans l'analyse du témoignage viral est celle entre le témoignage comme fin et le témoignage comme catalyseur.

Le témoignage comme fin est celui qui cherche dans l'espace numérique lui-même la Résonance qu'il ne pourra pas y trouver. L'avoué espère que les milliers de réactions constitueront un témoignage, une reconnaissance, une transformation. Cet espoir est phénoménologiquement voué à la déception : l'intensité arrivera, mais la profondeur ne viendra pas.

Le témoignage comme catalyseur est différent dans sa fonction : il ne cherche pas la Résonance dans l'espace numérique, mais il crée les conditions d'une Résonance ailleurs. Quelqu'un qui regarde un témoignage viral et se reconnaît dans ce qui est dit peut être amené — par cette reconnaissance — à risquer sa propre parole dans un espace de relation réelle. Le témoignage numérique a fonctionné comme une permission, un miroir, un premier pas. La Résonance cherchée se produira — ou ne se produira pas — dans une relation authentique hors ligne. C'est la dimension la plus précieuse du témoignage public, et la plus fragile à identifier.

La vulnérabilité performative – la simulation de l'aveu

La vulnérabilité performative désigne ces pratiques d'exposition de soi qui utilisent le registre de la vulnérabilité à des fins qui ne sont pas celles de l'aveu authentique. Sur les plateformes numériques, la vulnérabilité est devenue une monnaie — elle génère de l'engagement, de la sympathie, parfois de l'argent.²²

La vulnérabilité performative est la simulation parfaite de l'aveu. Elle en a tous les codes — l'exposition, l'hésitation, la larme, le silence qui précède la révélation. Mais elle est produite pour un public, calibrée pour l'effet, optimisée pour l'engagement. Ce n'est pas une parole risquée — c'est une parole calculée pour donner l'impression du risque.

22. Données approximatives au moment de la rédaction (2026) : Instagram revendique plus de 500 millions d'utilisateurs actifs quotidiens des stories. Reddit compte plus de 100 000 communautés actives. r/confession comptait en 2025 plus de 4 millions de membres. Ces chiffres évoluent rapidement — ce qui importe ici n'est pas leur précision mais l'ordre de grandeur du phénomène.

VI. Ce que l'aveu numérique révèle — et ce qu'il nous demande

Le besoin d'aveu comme constante anthropologique

Des millions de personnes exposent quotidiennement leur vie intérieure sur les plateformes numériques — dans des conditions phénoménologiquement défavorables, dans des espaces qui ne sont pas conçus pour recevoir ce qu'elles y déposent. Pourquoi ? Parce que le besoin de se dire est constitutif de l'existence humaine. L'aveu numérique, dans toutes ses formes dégradées, est la preuve que ce besoin est indestructible.

Ce que notre époque a détruit — et ce qu'elle n'a pas remplacé

L'aveu numérique s'est développé dans un vide : la disparition progressive, dans les sociétés contemporaines, des espaces traditionnels de l'aveu authentique. La déchristianisation a vidé les confessionnaux. La nucléarisation de la famille a réduit les réseaux de proximité. La culture de la performance a rendu la vulnérabilité suspecte dans les espaces publics. Nous avons détruit ces espaces sans en construire d'autres. Et c'est dans ce vide que les plateformes numériques se sont installées.

Ce que nous devons inventer

La formation des professionnels à la dette de Résonance dans un monde numérique. La conception de nouveaux espaces numériques capables de singularité d'adresse. Et la résistance culturelle à la confusion entre intensité et profondeur. Ces trois directions constituent le troisième chantier que la conclusion prospective articulera.

La parole risquée — toujours

Ce chapitre s'achève sur ce qui a commencé il y a des millénaires : le besoin humain de risquer la parole. L'aveu numérique, dans toutes ses formes dégradées, est la preuve que ce besoin est indestructible. Et cette ténacité dit quelque chose sur nous que aucune technologie ne peut effacer : que nous sommes des êtres qui ont besoin de se dire. Que le silence porté seul finit par peser d'un poids que l'existence ne peut pas soutenir indéfiniment.

Ce volume s'achève sur une conclusion prospective qui articule les trois chantiers ouverts par les cinq chapitres — clinique, politique, numérique — et invite d'autres à continuer ce travail.

Conclusion prospective

Trois chantiers pour demain

I. Ce que ce volume a accompli

Cinq concepts. Un système. Une question centrale. Les cinq concepts que ce volume a forgés forment un système dont la cohérence interne est aussi importante que chacune de ses parties. Ce système révèle quelque chose que Porée avait approché sans pouvoir le formaliser : l'aveu authentique est le cas-limite de la structure interpellative. Il en est le révélateur le plus pur parce qu'il met en jeu, à nu, sans médiation, tout ce que la triade A2R contient d'exigences et de risques.

C'est pourquoi ce volume a choisi l'aveu comme terrain. Non pas parce que l'aveu est le seul terrain de la Loi Mahoukou — les volumes précédents de cette collection ont montré son amplitude bien au-delà de l'aveu. Mais parce que l'aveu est le terrain où la Loi Mahoukou se révèle le plus complètement à elle-même.

II. Premier chantier — Une phénoménologie clinique de l'aveu

La relation thérapeutique est, dans sa structure la plus profonde, une relation d'aveu. La finalité thérapeutique peut être comprise comme la restauration des conditions de l'aveu authentique. Quelqu'un vient en thérapie parce que, à un moment de son histoire, les conditions de la parole risquée ont été détruites. Ce que la thérapie cherche à reconstruire, c'est la possibilité de l'Appel — la conviction que la parole risquée peut trouver un espace, un destinataire, une Résonance.

La thérapie réussie n'est pas celle qui a trouvé les bonnes interprétations. C'est celle qui a recréé les conditions dans lesquelles la parole risquée peut exister — et dans lesquelles elle peut résonner.

Ce chantier invite les cliniciens de toutes obédiences à s'emparer des concepts forgés dans ce volume — non pas comme des vérités imposées depuis l'extérieur, mais comme des outils de

relecture de ce qu'ils font déjà, et de formalisation de ce qu'ils sentent sans toujours pouvoir le nommer.

III. Deuxième chantier — Une phénoménologie politique de l'aveu

La Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud constitue sans doute le dispositif le plus ambitieux et le plus documenté de tentative d'institutionnaliser le pardon-Résonance à l'échelle d'une société entière.²³ Du point de vue de la triade A2R, ce dispositif a réussi quand les trois conditions étaient réunies : un Appel sincèrement adressé, une Réponse engagée et non instrumentalisée, un espace symbolique suffisamment protégé pour permettre à la Résonance de commencer son travail.

◆ *La paix sans Résonance — les accords qui clôturent sans réconcilier*

Il existe une forme particulièrement insidieuse d'échec de la phénoménologie politique de l'aveu : les accords de paix qui clôturent juridiquement un conflit sans que la structure interpellative de la réconciliation ait pu s'accomplir. Ces accords sont réels dans leurs effets institutionnels — ils mettent fin aux hostilités, redistribuent le pouvoir, établissent de nouvelles règles. Mais ils laissent intact ce que la Loi Mahoukou appelle l'espace dialogal non ouvert : les vérités non dites, les aveux non prononcés, les reconnaissances non accordées.

Ce qui se produit alors, dans la durée, est prévisible depuis la structure de la triade A2R : l'absence de Résonance laisse un résidu qui cherche à s'exprimer autrement — dans la violence sporadique, dans le ressentiment inter-générationnel, dans la revanche différée. Les sociétés post-conflit qui n'ont pas créé d'espace pour la parole risquée paient ce déficit pendant des décennies.

La phénoménologie politique de l'aveu permet de formuler une exigence précise : tout processus de paix durable doit inclure des dispositifs de parole — des espaces dans lesquels la vérité peut être dite, reçue, et résonner. Non pas comme ajout optionnel, mais comme condition de la durabilité de la paix elle-même.

IV. Troisième chantier — Une phénoménologie numérique de l'aveu

Le troisième chantier est le plus urgent et le moins exploré. Il demande des informaticiens, des designers, des psychologues, des éducateurs, des anthropologues, des acteurs de terrain

23. Les travaux de Brené Brown sur la vulnérabilité méritent ici une mention particulière : *The Gifts of Imperfection*, Center City, Hazelden, 2010 ; et *Daring Greatly*, New York, Gotham Books, 2012. Brown a contribué à réhabiliter la vulnérabilité comme force plutôt que comme faiblesse — une contribution culturelle importante. La Loi Mahoukou permet d'ajouter une nuance : la vulnérabilité n'est une force que si elle est risquée dans un espace dialogal authentique, adressée à un destinataire singulier capable d'une Réponse engagée. La vulnérabilité diffusée à un public anonyme — même sincèrement — ne peut pas produire la Résonance que Brown décrit.

dans tous les contextes culturels du monde. La phénoménologie numérique de l'aveu est un programme de recherche interdisciplinaire qui commence à peine.

Trois directions : la conception de nouveaux espaces numériques capables de singularité d'adresse et de temporalité de la Réponse ; la formation des professionnels à la dette de Résonance dans un monde numérique ; et la résistance culturelle à la confusion entre intensité et profondeur, entre réaction et Réponse, entre reconnaissance numérique et Résonance authentique.

V. Une invitation

Ce volume s'achève. Mais il n'est pas une clôture — il est une ouverture. Il invite les philosophes et les phénoménologues à continuer le dialogue avec Porée, Ricœur, Arendt, Lévinas, et les traditions de pensée non occidentales qui ont pensé l'aveu sous d'autres noms. Il invite les cliniciens, les juristes, les éducateurs, les acteurs du numérique, et chacun dans sa vie ordinaire.

Car c'est finalement cela que ce volume dit, dans toute sa complexité philosophique et dans toute sa simplicité humaine : la parole risquée mérite d'être reçue. Elle mérite un destinataire. Elle mérite une Réponse engagée. Elle mérite une Résonance — même petite, même imparfaite, même différée... Elle mérite que quelqu'un soit là.

La phénoménologie, quand elle est vraiment vivante, ne commente pas l'existence humaine. Elle l'interpelle. Elle lui demande de se regarder avec une précision qu'elle n'aurait pas eue sans elle. Et dans ce regard — dans cette lucidité nouvelle sur ce qu'on fait quand on parle, quand on reçoit, quand on répond — quelque chose change. Ce volume voudrait avoir contribué à ce changement. Même un peu. Même imperceptiblement. Ce serait assez.

*

* *

Christian Mahoukou

Philosophe — Chercheur indépendant en Phénoménologie de l'interpellation

www.christianmahoukou.com · 2026

*« La philosophie, quand elle est vraiment vivante, ne commente pas le monde. Elle l'interpelle.
Ce volume voudrait être de ceux-là. »*

Bibliographie

Œuvre centrale

Porée, J. (2022). Phénoménologie de l'aveu. Paris : Vrin.

Tradition phénoménologique et philosophique

Agamben, G. (1999). Ce qui reste d'Auschwitz, trad. P. Alferi. Paris : Rivages.

Arendt, H. (1961 [1958]). Condition de l'homme moderne, trad. G. Fradier. Paris : Calmann-Lévy.

Austin, J. L. (1970 [1962]). Quand dire c'est faire, trad. G. Lane. Paris : Seuil.

Derrida, J. (2001). Foi et Savoir (incluant « Le Siècle et le pardon »). Paris : Seuil.

Foucault, M. (1975). Surveiller et Punir. Paris : Gallimard.

Foucault, M. (1976). Histoire de la sexualité, t. I : La Volonté de savoir. Paris : Gallimard.

Jankélévitch, V. (1967). Le Pardon. Paris : Aubier-Montaigne.

Lévinas, E. (1961). Totalité et Infini. Essai sur l'extériorité. La Haye : Martinus Nijhoff.

Lévinas, E. (1974). Autrement qu'être ou au-delà de l'essence. La Haye : Martinus Nijhoff.

Merleau-Ponty, M. (1945). Phénoménologie de la perception. Paris : Gallimard.

Ricœur, P. (1983). Temps et récit, t. I. Paris : Seuil.

Ricœur, P. (1990). Soi-même comme un autre. Paris : Seuil.

Ricœur, P. (2000). La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli. Paris : Seuil.

Témoignage et trauma

Cheng, N. (1987). Vie et mort à Shanghai, trad. A. Rabinovitch. Paris : Albin Michel.

Levi, P. (1987 [1947]). Si c'est un homme, trad. M. Schruoffeneger. Paris : Julliard.

Levi, P. (1989). Les Naufragés et les Rescapés, trad. A. Maugé. Paris : Gallimard.

Wiesel, E. (1958). La Nuit. Paris : Minuit.

Wiesenthal, S. (1970). Les Fleurs de soleil. Paris : Albin Michel.

Histoire politique et justice transitionnelle

Conquest, R. (1970). La Grande Terreur, trad. M. Aumeras. Paris : Stock.

Domenach, J.-L. (1992). Chine : l'archipel oublié. Paris : Fayard.

Hayner, P. (2001). *Unspeakable Truths : Transitional Justice and the Challenge of Truth Commissions*. New York : Routledge.

Koestler, A. (1947 [1940]). *Le Zéro et l'Infini*, trad. J. de Kadt. Paris : Calmann-Lévy.

Leys, S. [Ryckmans, P.] (1971). *Les Habits neufs du Président Mao*. Paris : Champ libre.

Teitel, R. (2000). *Transitional Justice*. Oxford : Oxford University Press.

Tutu, D. (1999). *Il n'y a pas d'avenir sans pardon*, trad. C. Plaisant-Soler. Paris : Albin Michel.

Psychologie clinique et épuisement professionnel

Figley, C. (éd.) (1995). *Compassion Fatigue : Coping with Secondary Traumatic Stress Disorder in Those who Treat the Traumatized*. New York : Brunner/Mazel.

Guenther, L. (2013). *Solitary Confinement : Social Death and its Afterlives*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

Maslach, C. (1982). *Burnout : The Cost of Caring*. Englewood Cliffs : Prentice-Hall.

Numérique et société

Bibas, S. (2012). *The Machinery of Criminal Justice*. Oxford : Oxford University Press.

Brown, B. (2010). *The Gifts of Imperfection*. Center City : Hazelden.

Brown, B. (2012). *Daring Greatly*. New York : Gotham Books.

Turkle, S. (2011). *Alone Together : Why We Expect More from Technology and Less from Each Other*. New York : Basic Books.

Turkle, S. (2015). *Reclaiming Conversation : The Power of Talk in a Digital Age*. New York : Penguin Press.

Droit

Miranda v. Arizona, 384 U.S. 436 (1966). Cour suprême des États-Unis.

Convention européenne des droits de l'homme, article 6. Conseil de l'Europe, 1950.

Missel romain. Édition typique, Rome : Libreria Editrice Vaticana, 2002 (3e édition).

Corpus Loi Mahoukou

Mahoukou, C. (2026). *Fondements épistémologiques de la triade A2R et opérationnalité de la Loi Mahoukou [Vol. I, L'Interpellation du monde]*. www.christianmahoukou.com

Mahoukou, C. (2026). *Sujet, technique et désorientation [Vol. II, L'Interpellation du monde]*. www.christianmahoukou.com

Mahoukou, C. (2026). *Identité, lien et sacré — horizons africains [Vol. III, L'Interpellation du monde]*. www.christianmahoukou.com

Mahoukou, C. (2026). Non-soi, harmonie et hypermodernité — horizons asiatiques [Vol. IV, L'Interpellation du monde]. www.christianmahoukou.com

Mahoukou, C. (2026). La Gestell numérique et le rêve américain [Vol. V-a, L'Interpellation du monde]. www.christianmahoukou.com

Mahoukou, C. (2026). Mestizaje, libération et sacré retrouvé [Vol. V-b, L'Interpellation du monde]. www.christianmahoukou.com

Mahoukou, C. (2026). Être humain à l'ère de l'intelligence artificielle [Vol. VI, L'Interpellation du monde]. www.christianmahoukou.com

Mahoukou, C. (2026). La Parole risquée — Cinq concepts pour une phénoménologie de l'interpellation intime [L'Interpellation du monde]. www.christianmahoukou.com